

LA TRIBUNE APTS

Montérégie-Centre



SOMMAIRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE

REPRISE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE LE 29 JUIN EN ZOOM

MOT DE VOTRE REPRÉSENTANT NATIONAL

LA MOBILISATION EN MONTÉRÉGIE-CENTRE

SAVIEZ-VOUS... UN MOT DE VOTRE PERSONNE CONSEILLÈRE

FICHE D'ADHÉSION

CHRONIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

COMITÉ ACTION FÉMINISTE

PROMOTION DES PROFESSIONS !

CONNAISSEZ-VOUS VOS COLLÈGUES GBM ?

NÉGOCIATION 2023: CONSULTATION DES MEMBRES

LES RETENUES À LA SOURCE

VOUS VOULEZ PARTICIPER AU JOURNAL ?

Mot de la présidente

par Mélanie Leblanc, présidente de l'exécutif local

L'été est enfin à nos portes! La belle saison, la chaleur, le temps de se reposer et refaire nos forces. Le printemps a été très actif pour votre exécutif avec un congrès spécial, une tournée de consultation pour la Négocio 2023 et le début de la tournée printanière, qui d'ailleurs, se poursuit jusqu'en juillet.

Le congrès spécial de mai avait pour but de moderniser et adapter les statuts de l'APTS à la réalité et aux besoins de divers paliers décisionnels. Je prends le temps de remercier notre belle délégation au congrès qui a pris part aux échanges et qui a su bien vous représenter dans les très nombreux votes sur les propositions de changements aux statuts. Nous avons aussi participé tous ensemble à une mobilisation, devant le parlement de Québec, pour lancer officiellement la première campagne socio-politique de l'APTS sous le thème «Une alliance FORTE pour un réseau FORTE». Différentes actions de mobilisation sont en préparation pour faire reconnaître l'importance du réseau public par le gouvernement, pour l'obliger à prendre soin de nous, de prendre soin de la collectivité et prendre soin de notre environnement qui sont les 3 grands thèmes de la plateforme politique.



Toute l'équipe est très heureuse d'enfin aller à votre rencontre sur le terrain avec la tournée printanière. Votre participation nous tient à cœur. Il est important pour nous d'entendre ce qui se passe sur le terrain pour comprendre vos réalités et échanger sur vos préoccupations toujours dans l'objectif de mieux vous représenter et améliorer vos conditions de travail. Bonnes vacances à tous!



Reprise Assemblée générale annuelle le 29 juin en Zoom

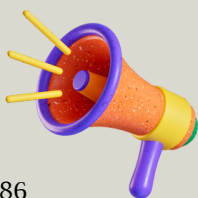
Quand ? Mercredi le 29 juin 18h30

Comment ? Via la plateforme Zoom

Inscription :

https://gems.aptsq.com/assemblee_inscription/grp/486

Comme il s'agit d'une reprise d'AGA, le quorum est fixé au nombre de membres présents lors de la rencontre. De plus, vous devez être membre pour y assister et pour pouvoir exercer votre droit de vote.



Nous vous référons au courriel du 10 juin 2022 pour :

- L'avis de convocation
- L'avis d'élection
- Le formulaire de mise en candidature
- Les états financiers 2021-2022

De plus, il y aura des élections pour le poste de secrétaire de l'exécutif local APTS Montérégie-Centre.

Vous devez faire parvenir votre formulaire de candidature au président d'élection à l'adresse courriel suivante: mrocheleau@aptsq.com

La date limite est le 23 juin 16h30

Mot de votre représentant national

par Michael Rocheleau, représentant national

Bonjour à vous, chères membres de l'APTS,

D'abord, je vous assure que nous avons un pacte de non maraudage avec la FSSS-CSN, signé mardi le 24 mai. Nous avons travaillé fort pour un pacte de solidarité avec chacune des centrales syndicales. Trois centrales, FTQ, CSN et CSQ ont fait une offre à l'APTS de se joindre au front commun pour les 4 sujets intersectoriels de la négociation (salaires, droits parentaux, disparité régionales, RREGOP) à partir du 3 août prochain seulement, et ça, par solidarité avec la FP-CSN qui sera en maraudage contre nous. Nous avons d'ailleurs été témoin de nombreuses divisions au sein de la CSN sur le sujet. Selon une lecture historique des alliances et fronts communs, il n'est pas habituel qu'il y ait de l'entraide entre divers syndicats à la suite d'une période d'affrontement en maraudage. Nous tenons tout de même à intégrer le front commun proposé par les trois centrales, afin d'aller chercher les meilleures conditions de salariales et de travail pour toutes les personnes syndiquées de la catégorie 4. Le Comité national de négociation de l'APTS a été convoqué et a proposé que l'APTS accepte l'offre. Le Conseil général a entériné la même décision en date du 8 juin 2022. Notre priorité, c'est vous !

Nous savons que l'APTS est l'organisation syndicale la mieux placée pour vous représenter. Nous pouvons organiser des rencontres avec vous et vos collègues dans vos établissements si vous avez des questions ou des préoccupations à ce sujet.

Vous pouvez également consulter le site internet de l'APTS : <https://aptsq.com/dossiers-de-1-heure/notre-priorite-c-est-vous/>



La mobilisation en Montérégie-Centre



par Julie Béland, directrice de l'exécutif local (mobilisation et information)

Dossier local:

Mobilisation TTS

Le 27 mai dernier, en collaboration avec les enseignantes du programme de techniques de travail social du CÉGEP Saint-Jean-sur-Richelieu, une activité de mobilisation a eu lieu devant les bureaux du député de la circonscription de St-Jean, M Louis Lemieux. Se sont joints également au mouvement de solidarité des représentantes des exécutifs locaux APTS de la Montérégie-Est et Montérégie-Ouest ainsi que M. Sylvain Montmarquette, professeur en techniques de travail social au CÉGEP Marie-Victorin et président du comité de coordination du REECETSQ.

L'action venait en support aux étudiantes qui se sont vues exclues de la bourse Perspective Québec et de la bourse de persévérance dont ils-elles étaient éligibles pour leur stage final. Lors du discours devant les bureaux du député, il a été mentionné que la pénurie de personnel dans le Réseau de la santé et des services sociaux ne ferait que s'accroître si les TTS n'étaient pas considérées comme essentielles au réseau, qu'ils et elles y avaient leur place. En coupant les vivres aux étudiantes, c'est leur motivation à apprendre qu'on leur coupe.



Dossiers nationaux

Le prix de l'essence...

Qui n'a pas remarqué que le prix de l'essence à la pompe a augmenté de façon fulgurante depuis quelques mois ? Ouf... Faire le plein est devenu une activité de luxe ! Alors imaginez lorsque votre voiture est requise pour le travail. Des membres nous ont sollicités pour que « nous fassions quelque chose » ! Pour que le taux de remboursement au kilomètre parcouru soit ajusté au réel coût du litre d'essence. Quoi faire quand cela ne relève pas de notre convention collective, du PDG du CISSS ni même du Ministre de la Santé ? En fait, cet ajustement relève du Conseil du Trésor.

La semaine dernière une pétition a été mise en ligne sur le site de l'Assemblée Nationale du Québec pour demander à François Legault d'ajuster à leur valeur réelle les montants compensatoires pour les frais d'utilisation des véhicules personnels dans le cadre du travail!

L'APTS vous invite à signer et diffuser largement la pétition !

Vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien suivant : <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-9811/index.html>

Lexique pour la diversité sexuelle et pluralité de genres :

Lors du Congrès de L'APTS qui s'est tenu en mai à Québec, le Comité national de diversité sexuelle et pluralité de genres a déposé son lexique pour une meilleure compréhension des enjeux et le développement d'un langage commun.

Pour plus de détail, nous vous invitons à le consulter en cliquant sur l'hyperlien:

<https://drive.google.com/file/d/1KsdMBJID2ixZgtlvqx4BsSnNNAgQN5WY/view>





Saviez-vous que... Un mot de votre personne conseillère

Par Benoit Gibeau, conseiller syndical

La nouvelle convention collective nationale est entrée en vigueur le 31 janvier dernier. Elle prévoit principalement les dispositions liées aux règlements de griefs, à l'ancienneté, au salaire, au régime d'assurance, ainsi qu'aux différents congés et ce, pour l'ensemble du Québec. Cette convention collective est le résultat des négociations qui ont eu cours lors des trois dernières années. Elle couvre la période 2020-2023 et sera applicable au-delà de 2023, jusqu'au moment où la prochaine convention collective sera signée. Voici les nouveaux éléments les plus notables de cette nouvelle convention collective :



Au niveau de la rémunération :

- L'article 9.10 prévoit maintenant que la personne salariée puisse monnayer certains congés, dont les vacances et les congés fériés.
- L'article 9.13 prévoit une majoration de 2 % sur chaque taux et échelle de salaire rétroactivement au 1er avril 2020.
- L'article 9.14 prévoit un montant forfaitaire correspondant à 0.33\$ pour chaque heure rémunérée entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2021.
- L'article 37 sur les primes prévoit de nouvelles modalités relativement à la supervision et la responsabilité (37.09), anciennement connue comme étant la prime de coordination professionnelle. Cette prime peut maintenant être octroyée aux personnes techniciennes comme aux personnes professionnelles, autant qu'il s'agisse d'une supervision ou d'une responsabilité de quatre personnes, sans égard au titre et à la catégorie d'emploi.
- De nouvelles modalités s'appliquent également relativement à la prime de soins critiques (37.10), alors que des titres d'emploi ont été ajoutés à la liste et qu'il n'est plus nécessaire d'effectuer trois heures continues pour y avoir accès.
- Notons qu'une nouvelle prime de 2% a été ajoutée pour la supervision de personnes stagiaires étudiantes faisant partie d'un programme scolaire reconnu et nécessaire à l'obtention d'un diplôme (37.12).

Au niveau des congés :

- Les personnes salariées se voient reconnaître toutes les années de services accumulées dans le réseau de la santé et des services sociaux aux fins de déterminer leur quantum de congé annuel.
- À l'occasion d'un décès, le congé associé débute maintenant au moment choisi par la personne salariée entre le décès et les funérailles. Le congé peut aussi commencer la veille du décès lorsque celui-ci est prévu dans le cadre de l'aide médicale à mourir.

Au niveau des assurances :

- La contribution de l'employeur prévue à l'article 30.14 a plus que doublé, pour atteindre 17.91\$ aux 14 jours pour un régime partagé et 7.17\$ aux 14 jours pour un régime seul.
- Pour l'assurance salaire, notons qu'à partir de plusieurs décisions arbitrales qui ont créé de la jurisprudence nous étant favorable, l'article 30.19 alinéa b) prévoit maintenant une prestation à 80 % du salaire régulier que la personne salariée recevrait si elle était au travail. La notion de salaire régulier correspond donc ici à toute la rémunération qu'une personne recevrait si elle était au travail, incluant les primes, les suppléments et la rémunération additionnelle comme défini à l'article 1.07. Également, l'alinéa c) du même article prévoit dorénavant que les personnes salariées cumulent de l'expérience pour les fins d'avancement dans l'échelle de salaire pendant les 104 premières semaines d'invalidité.

Enfin, il est intéressant de prendre connaissance de l'article 31 relativement au budget de formation. En effet, l'ancienne lettre d'entente #5 est maintenant enchâssée à l'article 31.03 Développement de la pratique professionnelle. Après négociation au niveau local, il a été établi que chaque personne salariée puisse obtenir un remboursement équivalent à un montant maximal de 400\$ jusqu'à concurrence du budget alloué durant l'année de référence, pour participer à des formations, des colloques, des activités professionnelles, et/ou pour l'achat de matériel pédagogique, le tout au choix de la personne salariée.

Fiche d'adhésion à l'APTS

Nous vous rappelons que vous pouvez compléter votre fiche d'adhésion de façon électronique en cliquant sur le lien suivant: https://gems.aptsq.com/demande_adhesion

Vous recevrez par la suite un courriel de confirmation, vous devez absolument confirmer votre adhésion.

N'oubliez pas que pour pouvoir voter lors des assemblées générales annuelles, assemblées générales spéciales ou encore lors d'un vote dans votre secteur, vous devez être officiellement membre de l'APTS.



Chronique santé et sécurité au travail



Par Mélanie Favreau et Amélie Ostiguy, directrices aux relations de travail et responsables du comité SST

Déclarer pour se protéger

L'APTS travaille à identifier les risques que vous rencontrez dans vos milieux, en vue de mieux prévenir les incidents et accidents ayant cours chaque année. Voici quelques exemples des risques répertoriés : risques psychosociaux, liés à la violence, chimiques, biologiques, liés aux machines et aux équipements, risques de chutes, risques liés aux déplacements, aux postures contraignantes et aux mouvements répétitifs.

Les risques psychosociaux sont moins connus, mais sont reconnus par la CNESST. Selon le Plan d'action national visant la prévention des risques en milieu de travail et la promotion de la santé globale 2019-2023 publié par le gouvernement du Québec, voici les six principaux facteurs de risques psychosociaux au travail :

« La charge de travail : fait référence à la quantité de travail, sa complexité et les contraintes de temps ;

L'autonomie décisionnelle : fait référence à la possibilité d'exercer un certain contrôle sur le travail à réaliser et à la possibilité d'utiliser ou de développer ses habiletés ;

Le soutien social du supérieur : fait référence à la disponibilité et à la capacité du supérieur immédiat à soutenir les employés de même que le degré de dignité, de politesse et de respect avec lesquels les employés sont traités par leur supérieur ;

Le soutien social des collègues : fait référence à l'esprit d'équipe, au degré de cohésion dans le groupe de même qu'à l'assistance et à la collaboration de la part des collègues dans l'accomplissement des tâches ;

La reconnaissance au travail : fait référence aux différentes façons de reconnaître les efforts et les réalisations des hommes et des femmes, qu'il s'agisse de rémunération, d'estime, de respect, d'équité, de sécurité d'emploi ou encore de perspective de promotion ;

L'information et la communication : fait référence aux moyens mis en place par la direction pour informer et consulter le personnel sur le contexte de l'entreprise et sur la vision de la direction. »



Selon la littérature, les risques psychosociaux seraient associés à une augmentation de la détresse psychologique, du stress, de l'épuisement professionnel et de la dépression. Ils auraient également un impact sur les troubles musculosquelettiques et les problèmes cardiovasculaires.

Nous croyons que certains évènements sont sous déclarés. Nous vous rappelons l'importance de les rapporter, à l'aide du formulaire *Déclaration d'incident/accident du travail/maladie professionnelle*. Ces déclarations permettent de mettre en lumière les risques rencontrés et d'intervenir afin de les réduire.

Comité d'action féministe



Par Isabelle Brissette, membre de l'APTS Montérégie-Centre et collaboratrice pour le comité féministe de votre exécutif local

En mars 2022, Diane-Gabrielle Tremblay, professeure en gestion des ressources humaines à l'École des sciences de l'administration à l'Université TELUQ est venue faire une conférence sur le télétravail, lors du conseil général de l'APTS.

Voici quelques points saillants qui ressortent de cette conférence:

- La majorité des employeurs envisagent un modèle hybride pour les employé.e.s.
- Le télétravail est demandé par 80% des personnes salariées.
- Les recherches démontrent une hausse de la performance au travail lorsque les personnes salariées sont en télétravail. De fait, 90% d'entre elles déclarent faire autant de travail à la maison à l'heure qu'au bureau et 32 % de ces dernières en feraient davantage.

- Les femmes veulent continuer à faire du télétravail. Ne pas acquiescer à cette demande risque de diminuer leur engagement dans leur emploi. Toutefois, 60 % des tâches sont difficiles à accomplir à distance, notamment pour les femmes qui travaillent dans le Réseau de la santé et des services sociaux.
- Il semble intéressant d'offrir aux employé.e.s quelques jours en télétravail ainsi que d'autres jours en mode présentiel.
- Par ailleurs, il est important de ne pas perdre de vue que pour les femmes, le travail en présentiel permet l'inclusion dans les réseaux de pouvoir, facilite la visibilité et de potentielles promotions.

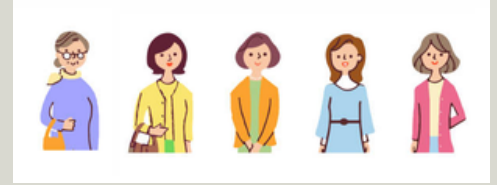
Le sujet vous intéresse ? Diane-Gabrielle Tremblay offre des cours en ligne qui sont gratuits :

Sur le télétravail

- <https://www.telug.ca/site/etudes/clom/teletravail-enjeux-defis.php>

Sur conciliation et télétravail

- <https://www.telug.ca/site/etudes/clom/conciliation-emploi-famille.php>
- <https://www.telug.ca/site/etudes/clom/conciliation-travail-etudes-famille.php>



Promotion des professions !

Saviez-vous que :

Le mois de juin est le mois des...

1er juin : Journée des technicien-nes :

- En électrodynamique
- En gérontologie
- En horticulture
- En orthèses-prothèses
- En santé animale

7 Juin : Journée de l'orthoptique

13 juin : Journée des illustrateur-trices et photographes médicaux-ales



Reconnaissons l'apport de nos collègues !

Connaissez-vous vos collègues GBM ?

Par André Simoneau, GBM à l'Hôpital du Haut-Richelieu

Il est vrai que certaines personnes ne connaissent pas notre métier. Il n'est pas rare de se présenter dans un département comme technicien du GBM et de faire face à la situation suivante :

- « - Bonjour, je suis du GBM et je suis là pour la demande de réparation.
- De qui ? GBM ? Qu'est-ce que le GBM ? »

Brièvement, on pourrait dire que notre rôle est de faire en sorte que le personnel soignant ait des équipements médicaux efficaces, fonctionnels et sécuritaires pour l'évaluation, le diagnostic et le traitement des patients.

Devenir technicien en génie biomédical

Pour devenir et obtenir un poste de technicien GBM, un cours de niveau collégial (DEC) en génie électronique/électrique est exigé. Par la suite, un certificat de la polytechnique en technologies biomédicales est aussi disponible.

Entretien et réparation des équipements

Voici un aperçu plus détaillé de notre profession, de notre rôle dans le système de la santé et des défis rencontrés dans l'exécution de notre travail.

Le technicien en génie biomédical (GBM) effectue des tâches telles que : l'installation, le dépannage, la vérification, l'étalonnage, l'entretien correctif et préventif, l'assemblage et l'adaptation des équipements médicaux.

Nous exerçons cette profession en étroite collaboration avec l'ensemble des professionnels de la santé qui utilisent des équipements médicaux et qui dépendent de la technologie autant pour poser un diagnostic que pour traiter les patients ou surveiller l'évolution de leur condition. Grâce à la justesse de son raisonnement, sa rapidité et son professionnalisme, le technicien en génie biomédical contribue à l'exactitude du diagnostic et à l'efficacité du traitement.

Les champs d'activités du technologue GBM sont variés et ont un impact majeur sur tous les services offerts par un établissement de santé : services diagnostiques, d'imagerie médicale et de laboratoires, services thérapeutiques en clinique externe, interventions en salle d'opération, l'urgence, soins aux personnes hospitalisées, pharmacie, unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM), etc.

On peut ainsi constater que notre travail fait partie d'un tout pour le bien être des patients. De plus, il y a toujours un technicien disponible 24h sur 24, 7 jours sur 7 dans un horaire de garde, afin d'être présent pour toutes situations urgentes.

Soutien au clinique

Nous offrons également un soutien aux départements cliniques lorsque des problèmes surviennent pendant l'utilisation de certains appareils. Ce qui implique une bonne compréhension de la technologie médicale utilisée pour atteindre les objectifs de sécurité et d'efficacité afin que les équipes médicales puissent administrer des soins de qualité. Nous contribuons avec les professionnels de la santé pour que les équipements soient utilisés de façon optimale et sécuritaire.

Même si le personnel de la santé a une connaissance de la technologie de ces appareils, il arrive fréquemment qu'ils ne soient pas bien utilisés en raison de la diversité des modèles d'un établissement de santé à un autre, du roulement de personnel et du manque de formation. Des erreurs de compréhension sur l'utilisation et le fonctionnement surviennent occasionnellement et notre intervention est requise.

Dans les départements cliniques, des soins critiques, à l'urgence, au bloc opératoire, dans les laboratoires et même en imagerie médicale, le personnel de soins est rassuré par notre prise en charge des équipements et situations problématiques.

Il nous arrive parfois de se faire appeler les magiciens ! Nous savons que si nous ne trouvons pas de solution rapidement, le traitement sera retardé ce qui n'est ni agréable ni souhaitable pour personne, d'autant plus que cela pourrait avoir un impact directement sur le patient.

Un travail passionnant et varié par lequel nous contribuons de façon concrète et positive aux soins des patients. Nous sommes là pour vous aider, au plaisir de participer à l'efficacité des soins.

Votre équipe GBM de HHR :

- Bassam Fadlallah Ing., Chef de Service de Génie Biomédical – Entretien et Opérations
- Nadège Léida Gagnon, Ingénieure biomédical
- David Dubois, Coordonnateur technique en Génie Biomédical
- Karine Dextraze, Agente Administrative
- Ronald Lauzon, Technicien
- Stéphane Paquette, Technicien
- André Simoneau, Technicien
- Pierick Fontaine , Électromécanicien



Négociation 2023: consultation des membres

Au courant des dernières semaines, à l'occasion d'une Assemblée générale spéciale (AGS), les membres de l'APTS Montérégie-Centre ont eu l'occasion de se positionner sur les différentes demandes qui pourraient composer le cahier de demandes. Ce cahier sera déposé au Conseil du Trésor à l'automne prochain. Si vous n'avez pu assister à l'une des 3 rencontres tenues par Zoom, vous avez une dernière occasion de faire vos commentaires.

Vous n'avez qu'à suivre le lien Survey Monkey: <https://fr.surveymonkey.com/r/7776JBT>

Cependant comme la consultation a lieu dans le cadre d'une AGS, les commentaires qui seront transmis via ce lien Survey Monkey, ne pourront être joints à ceux fait lors de l'AGS, afin respecter le processus démocratique de cette instance. Soyez assuré qu'ils seront tout de même acheminés à l'APTS.

Voici les liens pour les cahiers de propositions pour les matières sectorielles et intersectorielles:

<https://drive.google.com/file/d/141A9xUIXMGz51h4v1dxRJ5VrU3KHjsON/view>

https://drive.google.com/file/d/1Pv4rxD3hM0Q8wImzYkXgG_LpEdoPE6d5/view



Les retenues à la source

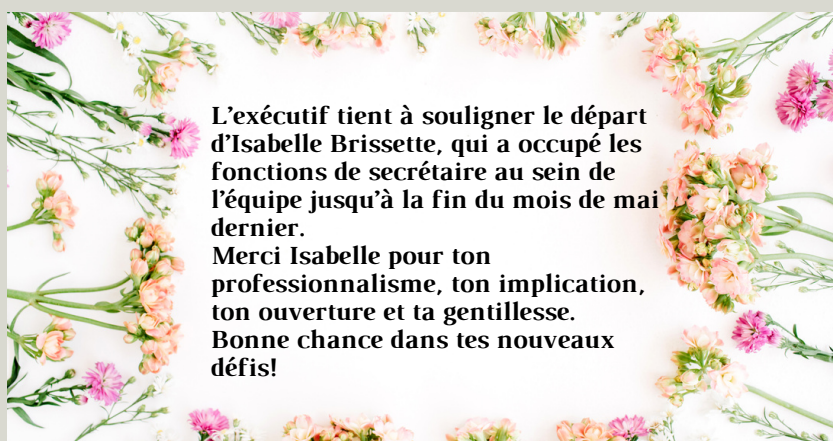
Lors de la Tournée printemps-été de l'exécutif, vous avez été plusieurs à nous questionner sur les retenues à la sources inscrites sur votre relevé de paie. Si certaines sont claires, comme « Impôt Fédéral » et « Impôt provincial », d'autre le sont moins...

Voici celles pour lesquelles nous avons eu le plus de questions :

- « **SSQ-APTS** » réfère aux assurances collectives, le montant varie selon le type de protection que vous avez choisi,
- « **RREGOP** » indique le montant prélevé pour votre fond de pension (RREGOP) en prévision de votre retraite,
- « **CAT. 4 APTS** » il s'agit de vos cotisations syndicales qui équivalent à 1.6% des heures travaillées.



Remerciement...



Les membres à l'honneur !

L'exécutif désire mettre de l'avant vos innovations, distinctions ou encore les reconnaissances que vous, votre équipe de travail ou encore vos collègues avez reçues. Les membres de la catégorie 4 sont des professionnel·les et des technicien·nes avec une expertise qui leur sont propre. Une autre façon de mieux vous connaître ou de mettre de l'avant une collègue, c'est de nous faire part de votre ou son parcours personnel. Inspirez-nous ! Vous devez faire parvenir votre texte (entre une demie et une page) le 1er du mois avant la publication à l'adresse courriel suivante : cisssmc@aptsq.com . Si vous le désirez, vous pouvez joindre votre photo ou celle de vos collègues.

Le journal sera publié le 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre. N'ayez pas peur de vous mettre en vedette ! Faites rayonner votre profession et technique !



Vous voulez participer au journal ?

Avec la publication du nouveau journal syndical et de l'infolettre, l'exécutif vous offre l'opportunité d'y participer. Lors de nos publications, 4 fois par année, une rubrique sera consacrée à mettre en lumière un titre d'emploi ou un secteur de notre catégorie d'emploi. Que vous soyez le ou la seule auteure ou qu'il s'agit d'un travail commun de votre équipe, nous voulons vous entendre ! Tout comme la rubrique précédente, vous pouvez faire parvenir votre texte (entre une demie et une page) le 1er du mois avant la publication, à l'adresse courriel suivante : cisssmc@aptsq.com. Si vous le désirez, vous pouvez joindre votre photo ou celle de votre équipe.

Le journal sera publié le 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre. Vous désirez prendre la parole, c'est le moment idéal de le faire !



La période estivale est à nos portes et pour plusieurs l'approche de vacances bien méritées.

De la part de toute votre équipe de l'exécutif local, de votre représentant national et de vos conseillers, nous vous souhaitons bonnes vacances !

Mélanie Leblanc, présidente par intérim
 Pascal Robert, vice-président par intérim
 Mélanie Favreau, directrice relations de travail
 Stéphanie Rouleau, directrice relations de travail
 Benoit Ramier, directeur relations de travail
 Amélie Ostiguy, directrice relations de travail
 Julie Béland, directrice mobilisation et information

Michaël Rocheleau, représentant national
 Robert Morin, conseiller syndical
 Jean-François Tremblay, conseiller syndical
 Benoit Gibeau, conseiller syndical
 Mathieu Riendeau, conseiller syndical



COORDONNÉES:

COURRIEL: CISSSMC@APTSQ.COM

HÔPITAL CHARLES-LEMOYNE: 450-466-5000 POSTE 3037 LOCAL AS-0064 (SOUS-SOL)

HÔPITAL HAUT-RICHELIEU : 450-359-5000 POSTE 2856 LOCAL SS-10 (SOUS-SOL)

FACEBOOK: [HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/SYNDICATAPTSMONTEREGIE](https://www.facebook.com/syndicataptsmonteregie)